

## Conseil général des ponts et chaussées

**Arrêté du 18 février 2005 portant désignation et commissionnement d'enquêteurs techniques non-permanents au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEAmer)**

NOR : EQUV0510037A

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,

Vu la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des infrastructures et systèmes de transports, aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre ou aérien et au stockage souterrain de gaz naturel, d'hydrocarbures et de produits chimiques, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre et notamment ses articles 6, 15 et 16 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mai 2004, portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;

Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) de chaque enquêteur technique non permanent ;

Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés et commissionnés en qualité d'enquêteurs techniques non-permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues dans le titre III de la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002.

M. Cadiou (Jacques), capitaine au long cours - Pilote (retraité).

M. Courcoux (Loïc), professeur de l'enseignement maritime (retraité).

M. Goussot (Claude), ingénieur civil du génie maritime (retraité).

M. Guibert (Jean-Louis), administrateur général des affaires maritimes (2<sup>e</sup> section).

M. Guinamant (Patrick), capitaine de la gendarmerie maritime (retraité).

Mme Le Goaster (Anne-Marie), officier principal du corps technique et administratif des affaires maritimes (retraitée).

M. Parizot (Bernard), ingénieur civil du génie maritime (retraité).

M. Ollichon (Alain), major de la gendarmerie maritime (retraité).

M. Perrouy (Jean-François), capitaine de vaisseau de marine nationale (retraité).

M. Sangnier (Alain), capitaine de 1<sup>re</sup> classe de la navigation maritime (retraité).

M. Thomas (Jean-Raymond), capitaine au long cours (retraité).

M. Thomas (Jacques), secrétaire général du conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques.

M. Turret (Georges), administrateur général des affaires maritimes (2<sup>e</sup> section).

M. Tricot (Michel), administrateur général des affaires maritimes (2<sup>e</sup> section).

M. Lochouarn (Alain), adjudant chef de la gendarmerie maritime (retraité).

M. Deshommes (Louis), capitaine de 1<sup>re</sup> classe de la navigation maritime (retraité).

## Article 2

Ce commissionnement peut leur être retiré dans l'intérêt du service conformément à l'article 16 du décret susvisé.

## Article 3

En application de l'article 22 de la loi et de l'article 15 du décret susvisés, les personnels visés ci-dessus sont soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du BEAmer.

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Pour le ministre de l'équipement,  
des transports, de l'aménagement  
du territoire, du tourisme et de la  
mer,

et par délégation :  
*Le directeur du BEAmer,*  
*L'administrateur en chef*  
*des affaires maritimes,*  
Schindler